



## Compte rendu de la réunion du CRIB de Paris

### « LE SERVICE CIVIQUE »

7 décembre 2010

Maison des Associations du XIII<sup>e</sup> arrondissement

CRIB de Paris  
8 rue Albert Bayet – 75013 Paris  
[www.cribdeparis.com](http://www.cribdeparis.com)  
[evin.cochet@ppsj.com](mailto:evin.cochet@ppsj.com)



Avec le concours de la Mairie de Paris





La réunion collective d'information intitulée « *Le Service Civique* » a eu lieu le 7 décembre 2010 à la Maison des Associations du XIIIème. Elle a été organisée par le Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles (CRIB) de Paris. Elle était animée par Julien POURRE et Evin COCHET, directeur de Paris Profession Sport et Jeunesse et responsable du CRIB de Paris.



## ■ Objectifs de la réunion

Cette réunion avait pour objectifs d'informer les dirigeants associatifs et les jeunes présents dans la salle et d'échanger sur un thème d'actualité propre à la Vie Associative : Le Service Civique.

Ce sont 80 dirigeants associatifs qui se sont retrouvés dans les locaux de la Maison des Associations du XIIIème afin d'échanger sur ce thème et de profiter de l'expérience des témoins invités pour l'occasion :

**Samba KANE** : Centre d'Animation Jeunesse Promosport

**Maurice FUSEAU** : Centre d'Animation Jeunesse Promosport

**Barbara BRINGUIER** : Les petits frères des Pauvres

**Malissa MARSEILLE** : Agence du Service Civique

**Laure DIOUDONNAT** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

**Mireille GUYONNAUD** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

**Vincent DORMEUIL** : UNIS CITE

**Camille** : UNIS CITE



## ■ Le Service Civique

Le service civique, ou service civique volontaire est un dispositif français créé par la loi du 10 mars 2010. Il remplace le service civil volontaire mis en place en 2006 suite aux émeutes de novembre 2005. Il a été préparé par Martin Hirsch, alors Haut Commissaire à la Jeunesse, actuel Président de l'Agence du service civique.

Il vise à développer l'engagement citoyen dans une démarche d'accompagnement par les structures d'accueil (associations, collectivités territoriales, etc.).

## ■ Ouverture de la réunion :

**Joëlle MAURY** (Directrice de la Maison des Associations (MDA) du XIIIème arrondissement) :  
« Cette réunion organisée par le CRIB de Paris en partenariat avec la MDA du XIIIème s'inscrit dans le cadre de la journée Internationale des Bénévoles (05/12) mise en place par l'ONU. Nous sommes ravis d'accueillir à nouveau l'équipe du CRIB pour célébrer cet événement. Par ailleurs, il existe une vraie attente de la part des associations recensées au sein de la MDA du XIIIème d'outils et d'informations destinées à faire évoluer positivement leurs projets associatifs. La réunion de ce jour sur un thème d'actualité comme le Service Civique en valorisant l'engagement citoyen de chacun participe complètement de cette démarche ».

## ■ Le témoignage de Samba KANE sur son expérience en tant que jeune en Service Civique au sein de l'association Centre Animation Jeunesse Promosport

**Samba KANE** est en service civique au sein de l'association Centre Animation Jeunesse Promosport (association sportive) depuis août 2009. Dans le cadre de sa mission, il agit pendant les périodes scolaires ainsi que pendant les vacances auprès d'un public âgé de 6/11 ans.

En tant que Service Civique, il est amené à « gérer et animer des enfants ». Il déclare que « cela lui apporte beaucoup de connaissances, qu'il aime travailler avec l'association. A terme cette première expérience de la vie professionnelle constitue une sorte de tremplin et pourrait l'inciter à passer un diplôme d'entraîneur ».

## ■ Le témoignage de Maurice FUSEAU, directeur de l'association Centre Animation Jeunesse Promosport

L'association Centre d'Animation Jeunesse Promosport est une structure sportive créée en 1988. Elle agit sur les territoires « politique de la ville » des Xème, XIème, XIIIème, XIXème et XXème arrondissements de Paris. Elle a pour objet principal « la lutte contre la délinquance des jeunes défavorisés ». Pour ce faire, elle organise régulièrement des animations sportives pendant et hors vacances scolaires et intervient, en outre, dans le cadre des ateliers bleus sportifs de la ville de Paris.



**Maurice FUSEAU** déclare que « Centre Animation Jeunesse Promosport a fait le choix de prendre plusieurs jeunes en Service Civique depuis le début de la mise en place du dispositif. Il s'agit d'une véritable richesse pour l'association qui bénéficie d'un appui non négligeable dans la mise en place de ces actions sportives en faveur des jeunes en difficulté ». Du côté des jeunes, « ils peuvent emmagasiner une expérience professionnelle et personnelle qui leur sera largement profitable pour la suite ». Ils bénéficient, par ailleurs « d'une indemnité non négligeable ». Pour l'association, « cette démarche du Service Civique s'inscrit complètement dans la logique de son objet. Petit bémol, néanmoins, il existe des retards pour le versement de l'indemnité par l'ASP qui s'effectue directement dorénavant aux jeunes et ne passe plus par l'association ».

## ■ Le témoignage de Barbara BRINGUIER, de l'association des petits frères des Pauvres

L'association des petits frères des Pauvres est une association créée il y a plus de 60 ans. Elle vise à agir en faveur des personnes isolées de plus de 50 ans isolées et en situation de précarité. Elle est présente dans la France entière.

Actuellement, une vingtaine de jeunes effectue leur Service Civique au sein de cette structure. **Barbara BRINGUIER**, coordinatrice du dispositif Service Civique au sein des Petits Frères des Pauvres précise « que l'association souhaiterait qu'une vingtaine de jeunes supplémentaires puissent s'engager à l'horizon 2011 ».

Elle affirme avant tout que « le Service Civique est une chance pour l'association ». Elle concrétise « une opportunité d'un engagement citoyen pour les jeunes ».

Au sein des petits frères des Pauvres, les missions dans le cadre du Service Civique sont variées. Il peut s'agir « d'un soutien aux bénévoles, de l'accompagnement dans, de l'aide et du soutien pour la structure ou encore de coups de main sur des activités collectives ».

Barbara BRINGUIER met en avant le fait que ce dispositif constitue « un véritable apport pour la structure au sens où il permet de bénéficier « de sang neuf » de la part de jeunes gens dynamiques, diplômés et compétents lesquels peuvent à terme devenir de jeunes bénévoles au sein de la structure et favoriser l'appel vers d'autres jeunes ».

Du côté des jeunes, cette expérience constitue pour elle dans certains cas une « véritable chance dans leurs parcours professionnels » dans d'autres cas, elle facilite « une opportunité de réflexion » ou encore « une expérience du monde du travail » voir « un processus permettant une réorientation professionnelle vers les métiers du social ». Pour d'autres enfin, « il peut s'agir tout simplement d'un nouveau départ » !

Pour autant, les jeunes en Service Civique au sein des petits frères des Pauvres ne sont pas « considérés comme des super bénévoles ni des sous salariés ».

Afin de s'éviter certaines difficultés dans le cadre de la mission des jeunes en Service Civique, Barbara BRINGUIER formule un certain nombre de recommandations pour les associations présentes dans la salle et intéressées par le dispositif. Tout d'abord, il faut parvenir à « bien positionner ces jeunes pendant leur action qui dure en moyenne 9 mois au sein des petits frères des Pauvres à raison de 26h00 par semaine. Il convient en amont de travailler sur les missions du jeune et de définir avec lui des objectifs pour l'accomplissement de celles-ci ».

En ce qui concerne son tutorat, il convient également de déterminer en amont quel interlocuteur au sein de la structure aura le plus de chances de réussir cette mission avec succès sachant



que pour Barbara BRINGUIER, « il s'agit d'une véritable chance pour le tuteur lequel devra se positionner en tant qu'accompagnateur du parcours professionnel du jeune concerné par le dispositif ».

En interne, Barbara BRINGUIER souligne le dynamisme créé par les « 7 » service civique au sein de l'équipe de Marseille. Aujourd'hui, la réflexion de l'association porte sur une aide à leur parcours professionnel avec notamment l'aide d'une consultante autour de la question de la valorisation des compétences acquises.

## ■ Le témoignage de Malissa MARSEILLE de l'Agence du Service Civique

- *L'Agence du Service Civique*

**Malissa MARSEILLE** est chargée de mission Développement au sein de l'Agence du Service Civique. L'agence a été créée le 12 mai 2010. Elle réunit l'Etat, l'ACSE, l'INJEP et l'Association France Volontaires. Elle a pour missions notamment de promouvoir et de valoriser le Service Civique auprès notamment des publics concernés, des organismes d'accueil et d'orientation des jeunes, des établissements d'enseignement et des branches professionnelles. En outre, elle coordonne le dispositif, délivre les agréments des associations nationales, elle contrôle et évalue la mise en place du Service Civique. Elle est présidée par Martin HIRSCH.

- *Les objectifs du Service Civique*

Malissa MARSEILLE rappelle que le Service Civique a deux objectifs principaux : offrir à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité et renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Elle précise qu'en 2014, 10% d'une classe d'âge doivent être en Service Civique, soit environ 75.000 personnes concernées.

- *La forme principale du Service Civique*

L'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation, représentant au moins 24 heures hebdomadaires. Elle donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat. Elle ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat. Le Service Civique peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'international.

- *Une mission d'intérêt général*

Le Service Civique est donc l'occasion de Le Service Civique est l'occasion d'effectuer une mission d'intérêt général dans des domaines très vastes : philanthropique, éducatif,



environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, défense, sécurité civile, prévention, promotion de la francophonie et de la langue française, prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.

Quelques exemples de Service Civique au travers ces domaines. Dans le cadre du champ de la culture et des loisirs, le Service Civique doit permettre de favoriser l'accès de jeunes en difficulté à des activités culturelles. Dans le champ du développement international et de l'action humanitaire, il peut s'agir d'aider à la scolarisation d'enfants dans des pays en voie de développement. Dans celui de l'Education pour tous, sensibiliser les enfants à la science en mettant en place des ateliers scientifiques etc.

- *Les missions éligibles*

Les missions des volontaires doivent être complémentaires de l'activité des salariés et bénévoles des structures qui l'accueillent sans s'y substituer. Les missions peuvent être réalisées en France ou à l'étranger, le cas échéant dans le cadre de la coopération décentralisée.

- *Le statut du jeune volontaire*

Le jeune en Service Civique et la structure d'accueil signeront un contrat de Service Civique. Ce contrat ne relève pas du code du travail. L'ensemble de la période de service est validé au titre de la retraite.

- *Un engagement valorisé*

Une attestation de Service Civique est délivrée à la personne volontaire à l'issue de sa mission. L'engagement de Service Civique sera valorisé dans le cursus universitaire.

- *Les modalités d'agrément*

Peuvent obtenir un agrément de Service Civique : les organismes à but non lucratif, les personnes morales de droit public. Les structures ayant une activité à vocation nationale sont agréées par l'Agence du Service Civique au niveau national. Enfin, les structures ayant une activité au niveau locale sont agréées par les délégués territoriaux de l'Agence du Service Civique. L'agrément est délivré pour 2 ans aux vues : de la nature des missions proposées, de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge les volontaires. Enfin, le recours à l'intermédiation est autorisé pour recruter, accompagner et former des volontaires en Service Civique, afin de permettre à des petites structures de recruter plus facilement des personnes volontaires en Service Civique.

- *Les obligations des structures d'accueil*

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. Une formation civique et citoyenne doit être dispensée aux volontaires.



Les structures d'accueil doivent accompagner les jeunes dans leur réflexion sur leur projet d'avenir. Les associations bénéficient d'un soutien de l'Etat de 100 euros/ mois au titre des frais exposés pour assurer l'encadrement et l'accompagnement du jeune volontaire.

## ■ Le témoignage de Mireille GUYONNAUD et Laure DIOUDONNAT de La Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La structure (départementale) désireuse d'accueillir un volontaire doit d'abord prendre connaissance de toutes les informations qui sont données sur le site [www.service-civique.fr](http://www.service-civique.fr), portant sur la procédure à suivre, depuis la demande d'agrément jusqu'à l'accueil des volontaires ; ensuite elles peuvent télécharger un dossier de demande d'agrément sur le site, et le remplir.

Avant de l'envoyer à la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) correspondant au département de son siège social, il est recommandé à l'association (ou la structure) de se faire accompagner. Pour la DDCS de Paris, **Mireille GUYONNAUD et Laure DIOUDONNAT** (01 82 52 48 30), vous proposeront une entrevue par rendez-vous, soit dans les locaux de la DDCS soit par une visite chez la structure en question.

Le dossier d'agrément comporte 4 fiches différentes. Globalement, il s'agit de fournir des renseignements sur la structure (administration, budget, ressources, organisation) et l'accompagnement du volontaire (accueil, intérêt des missions, moyens, calendrier, encadrement et suivi du volontaire), ainsi que des pièces (statuts, preuve de décision d'accueillir des volontaires, comptes et bilans des 3 dernières années, dernier rapport d'activité)

Un seul agrément est requis pour accueillir une ou plusieurs personnes volontaires en service civique. L'agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées, ainsi que de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge les volontaires.

Pour définir la mission qui sera proposée au volontaire, la structure doit étudier attentivement le référentiel de formation disponible sur le site ; il est fortement conseillé de s'en inspirer, d'autant que la formulation résumée devra être reportée dans les offres de mission, sur le même site.

En moyenne, il faut compter un mois pour l'instruction du dossier.

## ■ Le témoignage de Vincent DORMEUIL et de Camille d'UNIS CITE

UNIS CITE est une association créée en 1994. Elle s'est donnée pour mission de promouvoir le développement du Service Civique en France avec l'objectif de :

- Favoriser l'esprit de responsabilité et l'engagement citoyen,
- Lutter contre les préjugés et renforcer la cohésion sociale,
- Mobiliser la jeunesse face aux besoins sociaux et environnementaux

C'est une association pionnière du Service civique en France. Elle met au cœur de son projet les jeunes de 18 à 25 ans dans l'engagement citoyen. UNIS CITE insiste sur la mixité sociale



au sein des équipes. La structure leur propose d'effectuer un Service Civique de 6 ou 9 mois au service des acteurs de l'intérêt général sur le territoire français.

Ce sont au total 1400 jeunes dont 120 en Ile de France qui ont rejoint la structure en Service Civique en 2010/2011.

UNIS CITE est une association nationale présente dans 9 régions et une trentaine de villes. **Vincent DORMEUIL** est le directeur d'Unis-Cité Ile-de-France et **Camille**, une jeune en service civique au sein de cette structure

Camille a 23 ans, elle a effectué son Service Civique au sein UNIS CITE il y a deux ans parce « *qu'elle avait envie de se sentir utile. Le Service Civique lui a permis de s'engager à temps plein sur une équipe de 8 avec des jeunes de tous horizons* ».

Cette mission lui a permis d'effectuer « *une véritable remise en question personnelle. Elle en retient un véritable apport sur le plan humain quant à la richesse des rencontres effectuées notamment auprès des personnes âgées à Pavillon Sous-bois. Elle estime que cela lui a permis également de rencontrer des professionnels d'horizons différents et que cette expérience a constitué un véritable tremplin pour son avenir* ».

Pour Vincent DORMEUIL, le Service Civique permet de réaliser « *un brassage de la jeunesse au service d'un projet collectif d'intérêt général* ». Le Service Civique facilite « *la connaissance de l'autre. La présence des jeunes a un véritable impact auprès des bénéficiaires* ».

Les volontaires en Service Civique sont regroupés par équipe. Les équipes sont constituées par UNIS CITE, après une semaine d'intégration au début du Service Civique. Un des objectifs est de former un groupe diversifié où les différences culturelles, sociales, éducatives créeront des échanges constructifs et une dynamique commune.

Les volontaires agissent sur 5 domaines principaux :

- Solidarité auprès des personnes âgées

Dans ce cas, il s'agit d'aller à la rencontre de personnes âgées isolées et de recueillir leurs souvenirs et les faire participer à des activités collectives organisées et animées par les volontaires.

- Environnement et développement durable

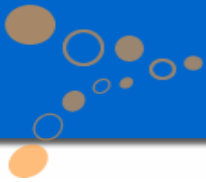
Les jeunes en Service Civique pourront sensibiliser des familles aux gestes éco-citoyens, organiser un chantier vert, réaliser un potager biologique dans les jardins d'un centre social, en lien avec les personnes du centre.

- Sport dans les quartiers

Il s'agit de faire connaître les activités sportives de l'association pour initier de nouveaux enfants des quartiers au tennis, de mettre en place des activités ludiques et l'organisation d'un tournoi de tennis inter-quartiers par exemple et enfin d'utiliser le sport comme moyen de sensibilisation au comportement citoyen.

- Lutte contre les discriminations

Ce domaine vise à développer des liens entre un foyer pour adultes handicapés et les habitants du quartier en mettant par exemple en place des activités culturelles animées par les



volontaires, en organisant d'une grande fête de Noël avec les personnes handicapées et les habitants du quartier.

- Lutte contre l'exclusion

La lutte contre l'exclusion permet d'améliorer l'accueil des personnes sans abri dans un centre d'accueil de jour. Il s'agira d'animer un centre, organiser des activités ludiques, échanger quotidiennement autour d'un café, peindre le réfectoire de la pièce commune etc.

Un coordinateur accompagne les volontaires dans chaque équipe tout le temps de leur Service Civique. Il les guide également dans leur engagement. Il est soutenu dans sa tâche par un responsable de chaque structure où ils interviennent.

Les volontaires accomplissent de 2 à 5 missions, selon la durée de leur service (6 ou 9 mois). Ils agissent aux côtés de structures d'intérêt général pour réaliser des projets autour de la lutte contre les discriminations et les exclusions, de l'accompagnement aux personnes âgées et du lien intergénérationnel, de la promotion du développement durable et du sport.

Vincent DORMEUIL explique comment une équipe de volontaires d'UNIS CITE peut être mise à disposition d'une association locale.

La structure qui accueille les volontaires construit avec UNIS CITE un projet répondant à des objectifs précis. Elle nomme un référent de projet pour les volontaires et pour UNIS CITE ; une personne suffisamment disponible qui sera l'interlocuteur des volontaires pendant toute la mission notamment pour l'encadrement, le suivi et évaluation du projet

L'association qui accueille des volontaires participe à l'encadrement des volontaires et à des points réguliers pour suivre l'avancement de l'action. Elle prépare également les volontaires à la réalisation des missions et les sensibilise à la thématique abordée. Enfin, elle travaille en lien étroit avec les professionnels d'Unis-Cité pendant leur mission

Vincent DORMEUIL précise que la plupart des coûts sont pris en charge par des collectivités locales (Mairie de Paris/Conseils généraux). Le coût final pour l'association est de 100 € pour la nourriture.

Il faut compter 4 à 5 mois en moyenne de délais entre le moment où le projet de l'association est soumis à UNIS CITE et sa validation définitive par cette même structure.

Chaque partenariat est formalisé par la signature d'une convention.



## CONTACTS :

### CRIB de Paris :

Tel : 01.45.80.54.00

Fax : 01.45.80.54.98

Evin COCHET : [evin.cochet@ppsj.com](mailto:evin.cochet@ppsj.com)

Anthony MICHAUD : [anthony@ppsj.com](mailto:anthony@ppsj.com)

### Agence du Service Civique :

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

[agence@service-civique.gouv.fr](mailto:agence@service-civique.gouv.fr)

### Direction Départementale de la Cohésion Sociale :

Laure Dioudonnat : [laure.dioudonnat@paris-idf.gouv.fr](mailto:laure.dioudonnat@paris-idf.gouv.fr)

Tel : 01.82.52.40.00

## En savoir plus :

- CRIB de Paris : <http://cribdeparis.com/home.html>
- Service Civique : <http://www.service-civique.gouv.fr>
- DDCS : <http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr/2011/02/08/la-ddcs-de-paris/>
- PPSJ : <http://www.ppsj.com/>
- Centre Animation Jeunesse Promosport : 0146282345
- Les petits frères des Pauvres : <http://www.petitsfreres.asso.fr/>
- UNIS CITE : <http://www.uniscite.fr/>